

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
17 SEPTEMBRE 2026**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, se tiendra à l'église Sainte-Elisabeth au 3115, chemin Capelton, de North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Astrid DANGOISSE |
| 2. Elizabeth FEE | 5. |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) : Claude GENDRON

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella Davis-Gerrish, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Projet Pleasant View
5. Mandat temporaire de la firme EXP
6. Levée de l'assemblée

2026-09-17.205

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2026-09-17.206

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ces motifs,

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

Qu'il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

VOTE POUR :	VOTE CONTRE :	ABSTENTION :
ADOPTION :		ADOPTÉ

2026-09-17.207

3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2026-09-17.208

4. OCTROI DE CONTRAT – PROJET PLEASANT VIEW

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la construction du bâtiment Pleasant View ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des offres le 16 juillet 2026 à 15 heures les compagnies suivantes ont présenté une offre :

Nom	Montant incluant les taxes
Construction Turco inc.	4 690 980,00 \$
Comco Construction inc.	4 078 623,15 \$

ATTENDU QUE suivant l'examen technique, Comco Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme selon la lettre datée du 20 juillet 2026 de Architect Design ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
17 SEPTEMBRE 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu confirmation écrite, ce 18 août 2026, d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) :

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'OCTROYER le contrat de travaux de construction au plus bas soumissionnaire conforme, soit Comco Construction inc. au montant de 4 078 623,15 \$ incluant les taxes ;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay, ou en son absence le Greffier-trésorier adjoint, Monsieur Matthieu Simoneau soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité les divers documents relatifs à la présente ;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-09-17.209

5. MANDAT TEMPORAIRE DE LA FIRME EXP

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder temporairement au remplacement d'une ressource au sein du service d'urbanisme afin d'assurer la continuité des services et de maintenir un service de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a obtenu une offre de services professionnels de la firme EXP pour des services en inspection et application des règlements municipaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de désigner les personnes attitrées par cette firme afin qu'elles possèdent l'autorité requise pour entre autres, émettre des permis, certificats, avis de correction et constats d'infraction au nom de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (R.L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

DE mandater la firme EXP relativement aux services d'inspection et d'application des règlements d'urbanisme conformément à l'offre no SHE-21023110-A5, datée du 16 septembre 2026, selon les montants applicables ;

De désigner Caroline Adam et Nicolas St-Pierre employés de la firme EXP, à titre d'officiers municipaux, d'inspecteurs en bâtiment et environnement et fonctionnaires chargés de l'application des règlements municipaux en vigueur adoptés par la Municipalité de North Hatley ainsi que leurs amendements ;

DE leurs conférer tous les pouvoirs nécessaires à cette fin, dont notamment, inspecter les propriétés, émettre des permis, des certificats d'autorisation et des avis de non-conformité ;

D'AUTORISER Caroline Adam et Nicolas St-Pierre, employés de la firme EXP, à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements municipaux en vigueur adoptés par la Municipalité de North Hatley ainsi que leurs amendements;

D'autoriser Caroline Adam et Nicolas St-Pierre, employés de la firme EXP, à délivrer, au nom de la municipalité, des constats d'infraction pour toute infraction aux règlements adoptés par le gouvernement du Québec dont l'application est déléguée aux municipalités ainsi que leurs amendements;

DE spécifier que les autorisations conférées par la présente résolution demeurent valides uniquement pour la durée de leur emploi au sein de ladite firme et pour la période couvrant le contrat de services professionnels avec la Municipalité

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-09-17.210

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 14 h 19, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
17 SEPTEMBRE 2026**

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général et
greffier trésorier

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.